



Le 30 juin 2022

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative au déplacement des chemins ruraux de Toutes Aoures et des Près de Lachamp.

Par arrêté municipal en date du 7 juin 2022, le maire de la commune de St André lachamp a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant déplacement des chemins ruraux sur le hameau de "Toutes Aoures" et au lieu-dit "Les près de Lachamp".

Monsieur Daniel Boissier a été désigné Commissaire-enquêteur par arrêté du 7 juin 2022.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de St André Lachamp du 22 juillet 2022 au 5 août 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture du 22 juillet 2022 au 5 août 2022 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en version numérique sur le site internet www.pays-beaumedrobie.com/cdc-urbanisme, en version papier, à la Mairie de St André Lachamp aux jours et heures d'ouverture habituels au public.

Le Commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de St André Lachamp, le vendredi 22 juillet 2022 de 14h à 16h et le vendredi 5 août 2022 de 15h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à M. le Commissaire-enquêteur.

Mairie de St André Lachamp

Luc Parmentier - Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT ANDRÉ LACHAMP' around the top edge and 'Ardèche' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem featuring a figure holding a staff.